



Recherche en bref



DÉVELOPPEMENT DU COMPORTEMENT DE RÉCIDIVE CHEZ LES AUTOCHTONES

Question : Le chemin emprunté par les délinquants autochtones vers la récidive est-il le même que celui emprunté par les délinquants non autochtones?

Contexte : Il existe un ensemble d'études qui montrent que le comportement criminel peut mener sur un grand nombre de voies différentes. La première peut comporter des épisodes éphémères qui passent avec l'adolescence : on pose des gestes antisociaux relativement inoffensifs qui disparaissent à l'âge adulte. L'autre de ces chemins débute à l'enfance, s'intensifie de façon importante à l'adolescence et se poursuit durant la majorité de la vie adulte. Aussi, les infractions commises lorsqu'on emprunte cette voie sont plus graves. Les chercheurs ont donné différents noms à cette deuxième voie, mais tous font référence à une habitude chronique d'infractions et à la fréquence élevée de celles-ci.

Bien que les récidivistes représentent une minorité chez les délinquants (voir le Recherche en bref vol. 13, n° 3), la fréquence élevée des infractions et leur gravité sont particulièrement préoccupantes, en raison des ressources considérables que consacre le système de justice pénale à ce sujet. Jusqu'à présent, les recherches menées sur les récidivistes ont presque toutes portées sur les délinquants d'origine caucasienne. Au Canada, cependant, les délinquants

autochtones sont non seulement surreprésentés dans la population carcérale, mais ils constituent même la majorité des délinquants incarcérés dans certaines provinces des Prairies.

Jusqu'à maintenant, aucune étude n'a été faite sur le cheminement criminel des délinquants autochtones. Les deux mêmes cheminements des délinquants non autochtones correspondent-ils à ceux des délinquants autochtones? Les facteurs associés à la récidive sont-ils similaires? Ces questions demeurent sans réponse.

Méthode : On a choisi, de façon aléatoire, un échantillon de 439 jeunes délinquants de 12 à 19 ans issus d'une province des Prairies. Les jeunes délinquants étaient sous surveillance dans la collectivité entre 1986 et 1991, et 53 % de l'échantillon était d'origine autochtone. On a recueilli une gamme d'information sur eux, notamment les renseignements personnels et démographiques, les antécédents criminels et les facteurs de risque. On les a ensuite suivis à l'âge adulte (26 à 30 ans), et on a documenté leur implication, ou leur absence d'implication, dans des activités criminelles.

On a utilisé diverses méthodes statistiques pour déterminer si le développement de la récidive des délinquants autochtones était similaire à celui des délinquants non autochtones.

Réponse : La majorité des délinquants, environ 85 %, a montré un faible taux de délinquance pendant le suivi, et les crimes commis étaient moins graves. Pour ce groupe, on a noté que l'implication dans des activités criminelles après l'âge de 26 ans avait légèrement diminué.

Une minorité des sujets, environ 15 %, a montré un taux élevé de récidive. La proportion de récidivistes était sensiblement la même chez les délinquants autochtones que chez les délinquants non autochtones.

Une analyse des facteurs de risque liés au chemin de la récidive à la fois pour les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones n'a montré que peu de différences. Toutefois, l'abus de drogues, les problèmes familiaux et la fréquentation de criminels étaient plus évidents dans le groupe des délinquants autochtones.

Incidences sur les politiques :

1. Comme on l'a constaté chez les délinquants non autochtones, il y a aussi un petit groupe de récidivistes autochtones qui commet des crimes graves sur une longue période. Les ressources et les interventions devraient porter sur ce groupe afin d'obtenir les résultats les plus

importants en matière de sécurité de la collectivité.

2. Le développement du comportement de récidive commence en bas âge. Dans cette étude, un tel comportement était évident dès l'âge de 12 ans, mais il est probable qu'il soit apparu plus tôt. Reconnaître rapidement les enfants qui ont ce comportement et intervenir de façon appropriée peut donner d'importants résultats positifs à long terme.
3. On a découvert un grand nombre de facteurs de risque. L'association avec d'autres délinquants, l'abus de drogue et les problèmes familiaux peuvent servir d'avertissement pour un comportement ultérieur. On devrait donner des directives aux services présents dans les communautés autochtones afin de faire face à ces facteurs de risque et d'empêcher la possibilité de suivre la voie qui mène à la récidive.

Source : Yessine, A. K. et J. Bonta, « The offending trajectories of youthful Aboriginal offenders », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 51, 2009, p. 435-472.

Pour plus d'information :

James Bonta, Ph.D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Tél. : 613-991-2831 Téléc. : 613-990-8295
Courriel: Jim.Bonta@sp.gc.ca

Le présent article se trouve aussi sur le site du ministère :
www.securitepublique.gc.ca